



PALATINE MONETAIRE COURT TERME

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2021/2022



PALATINE MONETAIRE COURT TERME

(ANCIENNEMENT PALATINE MOMA)

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

MONETAIRE A VALEUR LIQUIDATIVE VARIABLE (VNAV) COURT TERME

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/09/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

L'OPCVM cherchera à obtenir une performance égale à l'€STR, indice représentatif du taux monétaire au jour le jour, après prise en compte des frais courants.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

L'OPCVM investit dans des titres de créance (obligations, etc.) et dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance maximale est de 397 jours. La gestion s'assure que les titres détenus en portefeuille sont de haute qualité de crédit selon le processus interne de notation. Elle procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres). Par dérogation, l'OPCVM envisage d'investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis par un état ou une administration (cf prospectus).

L'intégration de critères ESG contribue à enrichir encore l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extrafinancière comme Vigeo-Eris et Ethifinance (pour les petites et moyennes entreprises françaises).

Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« Best In Universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM. L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%.

L'OPCVM respectera les limites réglementaires de Maturité Moyenne Pondérée (maximum 60 jours), de Durée de Vie Moyenne Pondérée (maximum 120 jours), et de maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres (maximum de 397 jours). Il peut utiliser des instruments financiers à terme de taux et/ou de change uniquement dans un but de couverture. Les titres en devises sont parfaitement couverts contre le risque de change. L'OPCVM ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'OPCVM ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h30. Le rachat est exécuté le jour même sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Durée de placement recommandée : 3 mois.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative. Toutefois, la valeur liquidative sera peu sensible aux variations des taux réels.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié au recours aux dérivés : le FCP peut avoir recours à des dérivés ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels il est investi.

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique notamment relatif aux contrats conclus. Le FCP est susceptible de subir un certain nombre de risques inhabituels notamment une législation contradictoire, le manque de clarté ou le non respect de la réglementation par d'autres acteurs du marché.

Risque opérationnel : l'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Après avoir sous-estimé la reprise inédite de l'inflation, les banques centrales ont dû opérer un revirement de leur politique monétaire. La Banque Centrale Européenne ne prévoyait quasiment pas de hausse de taux sur l'année 2022. Pourtant, cette dernière a pré-annoncé au cours du 2ème trimestre l'initiation de son cycle de normalisation des taux. En effet, il s'avère qu'en l'espace de moins de 6 mois, 2 hausses de taux ont déjà eu lieu (en juillet et septembre) et 2 autres sont également prévues avant la fin de l'année (en octobre et en décembre) pour atteindre un taux directeur anticipé de 2% minimum dans le but de contrer cette inflation persistante.

La déclaration de l'influent M. Villeroy de Galhau a contribué à rassurer les investisseurs en ciblant un taux de dépôt en-dessous ou proche de 2% en fin d'année (soit au maximum une hausse de 75bp en octobre et 50bp en décembre) mais prône également un rythme moins élevé en suivant. Ce ton plutôt dovish marque un léger tournant et laisse envisager un point d'inflexion après plusieurs semaines où les (très) nombreuses déclarations hawkish se sont enchaînées jour après jour. Alors qu'une hausse de 75 points de base est actée pour la réunion d'octobre tant le consensus est large au sein des membres de la BCE (et intégrée à plus de 80% par le marché), le plus dur semble être fait pour la zone euro. En effet, le spread entre le 10 ans Italien et le 10 ans Allemand, surveillé de très près par la BCE afin d'éviter une fragmentation de la zone euro, se maintient autour de 200 points de base, inférieur à la limite de 300 points de base fixée par l'institution.

La Banque d'Angleterre, quant à elle, a dû récemment lancer un plan d'urgence de rachats de dette souveraine d'un montant de 65Mds£ après l'explosion à la hausse du 10 ans UK qui est passé de 3% à 4,5% du 20 au 28 septembre. Dans le même temps, la livre Sterling s'est effondrée de plus de 8% en 3 jours face au dollar US. Le plan de réduction d'impôts annoncé par le gouvernement de Liz Truss aura semé la panique outre-manche et forcé le chancelier de l'Echiquier K. Kwarteng à faire marche arrière sur la suppression de la tranche maximale d'imposition à 45%. L'annonce de la BoE aura permis d'arrêter l'hémorragie et de stabiliser le 10 ans UK autour de 4% mais illustre la tension sur les marchés.

Du côté outre-Atlantique, le FOMC du 21 septembre a abouti comme attendu par le marché à une 3ème hausse consécutive de 75bp du taux directeur, le portant à 3%-3,25%. Le discours hawkish de J. Powell à la conférence de J. Hole, rappelant que la politique monétaire restrictive devrait durer « un certain temps », a permis de préparer le terrain pour cette nouvelle hausse et a fait office de forward guidance.

Sur les trois premiers trimestres, le marché des taux interbancaires et des taux souverains a connu une période jusqu'ici jamais vue. En effet, la courbe Euribor s'est fortement déplacée vers le haut, exemple de l'euribor 3 mois qui est passé de -0,57% à 1,17% soit un différentiel de +174 points de base quand le swap Ester 1 an suit la même tendance en s'écartant de +283 points de base à 2,29% au 30 septembre.

Les taux souverains ont fait quant à eux de même. A titre d'exemple, le 10 ans allemand termine le mois de septembre à 2,10% après avoir progressé de 228 points de base depuis le début de l'année, illustrant l'ajustement de prix effectué par les investisseurs suite au durcissement de ton des membres de la BCE.

Après un 4ème trimestre 2021 assez stable, les spreads de crédit se sont fortement écartés sur les neuf premiers mois passant de 48 à 135 points de base pour l'indice Main et de 248 à 641 points de base pour l'indice Xover.

Sur la période 01/10/2021 au 30/09/2022, la performance du fonds Palatine Monétaire Court Terme est de -0,30% pour la part I et -0,37% pour la part R comparée à son indicateur de référence qui délivre -0,44%.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2021/2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;

- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2021-2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos / Réglementation.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) ANNEXE ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion
(Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2021, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 733 K€, et se décompose pour 1 903 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 830 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
FR0127434944	NEU CP SAVENCIA FROMAGE & DAIRY 30/06/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	30/05/2022	40 000 000	40 003 445
DE000A2GX5P5	NEU CP RHEINMETALL AG 10/06/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	06/05/2022	40 000 000	39 999 656
DE000A2GX5S9	NEU CP RHEINMETALL AG 11/07/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	07/06/2022	40 000 000	39 999 311
DE000A2GX5Y7	NEU CP RHEINMETALL AG 12/08/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	07/07/2022	40 000 000	39 997 511
DE000A2GX583	NEU CP RHEINMETALL AG 12/09/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	10/08/2022	40 000 000	39 989 325
FR0127384081	NEU CP RENAULT SA 29/07/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	08/07/2022	35 000 000	34 998 979
FR0127486605	NEU CP ITM ENTREPRISES 12/08/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	13/07/2022	35 000 000	34 997 084
FR0127488148	NEU CP ITM ENTREPRISES 12/09/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	10/08/2022	35 000 000	34 985 840
FR0127544726	NEU CP ITM ENTREPRISES 14/11/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	09/09/2022	35 000 000	34 919 336
XS2482285041	NEU CP HEIDELBERG CEMENT 16/06/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	12/05/2022	33 000 000	33 004 263

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/09/2022 :

- Obligations	=	- % de l'actif net
- OPCVM	=	- % de l'actif net
- T.C.N.	=	- % de l'actif net

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 :

- Nouvelle dénomination PALATINE MONETAIRE COURT TERME au lieu de PALATINE MOMA.
- Autres modifications intervenues :

	Avant		Après	
Indicateur de référence	EONIA		€STR	
Objectif de gestion	Réaliser une performance nette supérieure à l'EONIA capitalisé		Réaliser une performance nette supérieure à l'€STR capitalisé	
Taux de frais de gestion fixes	Part I 0,15% maximum de l'actif net	Part R 1% maximum de l'actif net	Part I 0,40% maximum de l'actif net	Part R 1% maximum de l'actif net
Taux de la commission de surperformance	Néant		20% TTC de la performance excédant celle de l'€STR capitalisé	

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

PALATINE MONETAIRE COURT TERME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

PALATINE MONETAIRE COURT TERME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE MONETAIRE COURT TERME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE MONETAIRE COURT TERME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	654 309 308,42	898 238 308,88
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	67 120 705,99	105 448 518,13
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	67 120 705,99	105 448 518,13
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	587 188 602,43	764 735 083,94
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	587 188 602,43	754 728 075,58
Titres de créances négociables	587 188 602,43	724 715 247,05
Autres titres de créances	0,00	30 012 828,53
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	10 007 008,36
Organismes de placement collectif	0,00	28 054 706,81
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	28 054 706,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	62 452 363,14	47 496 622,03
Liquidités	62 452 363,14	47 496 622,03
TOTAL DE L'ACTIF	716 761 671,56	945 734 930,91

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	713 952 537,00	940 980 156,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 088 458,20	-1 802 170,53
Résultat de l'exercice (a,b)	-433 643,50	-649 822,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	711 430 435,30	938 528 163,93
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	5 327 448,88	7 203 420,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 327 448,88	7 203 420,03
COMPTES FINANCIERS	3 787,38	3 346,95
Concours bancaires courants	3 787,38	3 346,95
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	716 761 671,56	945 734 930,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,08	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 211 910,32	888 215,91
Produits sur titres de créances	391 258,61	139 594,22
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 603 169,01	1 027 810,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	236 888,55	251 780,02
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	236 888,55	251 780,02
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 366 280,46	776 030,11
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 940 578,68	1 372 941,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-574 298,22	-596 910,91
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	140 654,72	-52 911,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-433 643,50	-649 822,31

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013287315 - Part PALATINE MONET CT R : Taux de frais maximum de 1% TTC

FR0010611335 - Part PALATINE MONET CT I : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE MONET CT I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE MONET CT R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	938 528 163,93	734 653 484,82
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 066 486 168,37	2 646 502 794,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 290 278 820,06	-2 439 711 530,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 246,44	57 148,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 113 602,79	-1 734 692,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,01
Différences de change	-410,41	20,18
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	361 988,04	-642 150,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-173 614,85</i>	<i>-535 602,89</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>535 602,89</i>	<i>-106 547,46</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-574 298,22	-596 910,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	711 430 435,30	938 528 163,93

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 699 388,57	0,24
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	65 421 317,42	9,19
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	67 120 705,99	9,43
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	450 019 196,08	63,26
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	137 169 406,35	19,28
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	587 188 602,43	82,54
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	65 421 317,42	9,20	0,00	0,00	1 699 388,57	0,24	0,00	0,00
Titres de créances	560 113 886,68	78,73	0,00	0,00	27 074 715,75	3,81	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 452 363,14	8,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 787,38	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	34 353 269,02	4,83	32 767 436,97	4,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	483 463 138,29	67,96	103 725 464,14	14,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	62 452 363,14	8,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 787,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 NOK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	271,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 568,18	0,00	0,00	0,00	219,20	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	4 992 905,91
	Frais de gestion fixe	123 036,02
	Frais de gestion variable	205 411,40
	Autres dettes	6 095,55
TOTAL DES DETTES		5 327 448,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-5 327 448,88

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE MONET CT I		
Parts souscrites durant l'exercice	92 422,013	2 959 035 374,41
Parts rachetées durant l'exercice	-99 625,512	-3 188 891 961,06
Solde net des souscriptions/rachats	-7 203,499	-229 856 586,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 930,427	
Part PALATINE MONET CT R		
Parts souscrites durant l'exercice	185 367,2169	107 450 793,96
Parts rachetées durant l'exercice	-174 849,8034	-101 386 859,00
Solde net des souscriptions/rachats	10 517,4135	6 063 934,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	128 126,2307	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE MONET CT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE MONET CT R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts PALATINE MONET CT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 586 269,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE MONET CT R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	148 898,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-433 643,50	-649 822,31
Total	-433 643,50	-649 822,31

	30/09/2022	30/09/2021
Parts PALATINE MONET CT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-344 597,35	-507 349,88
Total	-344 597,35	-507 349,88

	30/09/2022	30/09/2021
Parts PALATINE MONET CT R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-89 046,15	-142 472,43
Total	-89 046,15	-142 472,43

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 088 458,20	-1 802 170,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 088 458,20	-1 802 170,53

	30/09/2022	30/09/2021
Parts PALATINE MONET CT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 870 701,34	-1 671 033,18
Total	-1 870 701,34	-1 671 033,18

	30/09/2022	30/09/2021
Parts PALATINE MONET CT R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-217 756,86	-131 137,35
Total	-217 756,86	-131 137,35

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	598 887 249,69	696 090 309,92	734 653 484,82	938 528 163,93	711 430 435,30
Parts PALATINE MONET CT I en EUR					
Actif net	557 731 767,24	668 438 834,37	701 524 697,02	870 204 818,84	637 268 912,86
Nombre de titres	17 296,454	20 755,366	21 803,418	27 133,926	19 930,427
Valeur liquidative unitaire	32 245,430	32 205,591	32 174,987	32 070,730	31 974,674
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-326,29	-285,04	-19,16	-61,58	-93,86
Capitalisation unitaire sur résultat	248,37	234,53	-18,14	-18,69	-17,29
Parts PALATINE MONET CT R en EUR					
Actif net	18 927 703,87	27 651 475,55	33 128 787,80	68 323 345,09	74 161 522,44
Nombre de titres	32 274,7406	47 256,7386	56 756,4628	117 608,8172	128 126,2307
Valeur liquidative unitaire	586,450	585,132	583,700	580,937	578,816
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,71	-5,18	-0,34	-1,11	-1,69
Capitalisation unitaire sur résultat	2,71	3,66	-1,20	-1,21	-0,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
GOLDMAN SACHS GRP 3.25% 02/23	EUR	1 911 000	1 961 574,75	0,28
TOTAL ETATS-UNIS			1 961 574,75	0,28
FRANCE				
GROUPE AUCHAN 2.25% 04/23	EUR	6 000 000	6 038 565,21	0,85
ILIAD 2.125% 05-12-22	EUR	29 700 000	30 234 909,21	4,25
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.25% 08-03-23	EUR	2 000 000	1 984 656,71	0,28
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.43% 12-01-23	EUR	1 700 000	1 699 388,57	0,24
UBISOFT 1.289% 30-01-23	EUR	7 000 000	7 008 034,75	0,98
TOTAL FRANCE			46 965 554,45	6,60
IRLANDE				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.625% 24-11-22	EUR	1 000 000	1 003 456,71	0,14
TOTAL IRLANDE			1 003 456,71	0,14
ITALIE				
PIRELLI C 1.375% 25-01-23 EMTN	EUR	6 000 000	6 056 058,90	0,85
UNICREDIT 1.0% 18-01-23 EMTN	EUR	7 000 000	7 020 551,23	0,98
TOTAL ITALIE			13 076 610,13	1,83
PAYS-BAS				
VOLK INT 0.875% 16-01-23 EMTN	EUR	1 000 000	998 606,85	0,14
TOTAL PAYS-BAS			998 606,85	0,14
ROUMANIE				
UNICREDIT LEASING CORP IFN SA 0.502% 18-10-22	EUR	3 100 000	3 114 903,10	0,44
TOTAL ROUMANIE			3 114 903,10	0,44
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			67 120 705,99	9,43
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			67 120 705,99	9,43
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BAYER AG 090123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 948 358,96	2,10
CONTINENTAL ZCP 27-10-22	EUR	10 000 000	9 994 478,36	1,40
CONTINENTAL ZCP 27-10-22	EUR	10 000 000	9 994 478,36	1,41
CONTINENTAL ZCP 28-10-22	EUR	5 000 000	4 997 128,01	0,70
KION GROUP AG ZCP 17-10-22	EUR	25 000 000	24 987 378,84	3,51
RHEINMETALL AG 141022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 997 294,44	1,41
TOTAL ALLEMAGNE			74 919 116,97	10,53
FRANCE				
ALTAREA COGEDIM 270123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 964 213,63	1,12
ALTAREIT 200123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 967 594,42	0,98
ALTAREIT 260123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 964 896,23	0,98
AVRIL SAS 121022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 994 384,13	2,11
AVRIL SAS 191022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 990 741,91	2,11
BELLON SA 281022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 994 930,29	1,40
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 141022 FIX 0	EUR	5 000 000	4 998 320,61	0,70
ELIS SA EX HOLDELIS SA 201022 FIX 0.0	EUR	1 700 000	1 699 020,33	0,24
FAURECIA 031022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 998 994,81	2,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FAURECIA 051022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 998 789,19	1,40
FINANCIERE MAR 101022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 995 925,39	3,51
GROU E E3R+0.43% 20-01-23	EUR	27 000 000	27 074 715,75	3,81
ILIAD SA 051022 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 498 892,46	1,61
ITM ENTREPRISES 051022 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 499 075,15	1,62
ITM ENTREPRISES 141122 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 954 651,27	4,92
LAGARDERE SA 101022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 996 048,38	2,11
LAGARDERE SA 171022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 992 913,49	2,10
NEXANS SA 051022 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 498 953,78	1,62
NEXANS SA 191022 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 994 391,90	1,54
NEXANS SA 311022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 991 315,06	1,41
NEXITY 031022 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 831,20	0,70
NEXITY 031122 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 231,50	0,70
NEXITY 101022 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 498 650,02	0,77
NEXITY 241022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 609,36	1,40
RENAULT SA 171022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 989 352,53	2,81
SAVENCIA SA 141022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 996 998,50	1,41
STEF 311022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 986 024,30	2,11
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 241022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 162,73	1,41
TOTAL FRANCE			351 521 628,32	49,41
IRLANDE				
JOHN CONT INTL ZCP 02-11-22	EUR	5 000 000	4 996 561,06	0,70
TOTAL IRLANDE			4 996 561,06	0,70
LUXEMBOURG				
APERAM SA 121022 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 993 044,90	3,52
ARCELORMITTAL 241022 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 987 435,68	2,81
ARCELORMITTAL 311022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 991 672,79	1,40
ITT INDU LUXE SARL ZCP 14-10-22	EUR	20 000 000	19 992 943,24	2,81
TOTAL LUXEMBOURG			74 965 096,61	10,54
PAYS-BAS				
COCA COLA HBC FINANCE BV 121022 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 997 517,25	1,41
COCA COLA HBC FINANCE BV 130123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 958 860,76	1,40
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 090123 FIX 0.	EUR	6 000 000	5 979 343,58	0,84
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 211022 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 991 836,44	2,24
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 241022 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 991 160,63	2,11
TOTAL PAYS-BAS			56 918 718,66	8,00
ROYAUME-UNI				
BANK OF MONTREAL (LONDON BRANCH) 170323 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 968 389,43	0,56
TOTAL ROYAUME-UNI			3 968 389,43	0,56
SUEDE				
VATTENFALL AB ZCP 01-02-23	EUR	20 000 000	19 899 091,38	2,80
TOTAL SUEDE			19 899 091,38	2,80
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			587 188 602,43	82,54
TOTAL Titres de créances			587 188 602,43	82,54
Dettes			-5 327 448,88	-0,75
Comptes financiers			62 448 575,76	8,78
Actif net			711 430 435,30	100,00

Parts PALATINE MONET CT R	EUR	128 126,2307	578,816
Parts PALATINE MONET CT I	EUR	19 930,427	31 974,674